

DELIBERATION  
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 AVRIL 2018

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 33  
Pouvoirs : 2  
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 29/03/2018

Le 5 Avril 2018, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie-Christine THEVENET (remplaçante Raymond MOUSSY), Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Brigitte COULON, Dominique DESFORGES (Pouvoir Claude TRASSARD), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Marc PECHOUX), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET), Chantal NOEL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Richard SIMMINI.

**OBJET : FINANCES - Fiscalité Directe Locale 2018 – Vote des taux**

Vu le Code général des impôts,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat et la délibération intervenus à l'occasion de la présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires lors de la séance du Conseil communautaire du 26 février 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

✓ **DE FIXER :**

- Le taux de CFE (Contribution Foncière des Entreprises) à 22,17 % ;
- Le taux de TH (Taxe d'Habitation) à 6,70 % ;
- Le taux de TFB (Taxe sur le Foncier Bâti) à 0,012 % ;
- Le taux de TFNB (Taxe sur le Foncier Non Bâti) à 2,02 %.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **12 AVR. 2018**  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180405-2018C28-FI  
Affichage le : **12 AVR. 2018**

A Trévoux, le 5 avril 2018

**Le Président,**  
**Bernard GRISON**

  
